

Règlement du concours Recticel Insulation

Gagnez une pendaison de crémaillère (campagne *Time to feel good inside*)

1. La participation au concours « Gagnez une pendaison de crémaillère » est réservée à toutes les personnes physiques majeures domiciliées en France métropolitaine.
2. Le concours est organisé par Recticel Insulation Sas, 7 rue du Fossé Blanc Bâtiment C2 92622 Gennevilliers Cedex.
3. Le concours commence le 2 mai 2018 (00 h 00) et se termine le 31 juillet 2018 (24 h 00).
4. Le prix est une pendaison de crémaillère en France d'une valeur de 1.000 €.
 - a. La société Do It prendra contact avec les gagnants et se chargera de fournir la boisson et la nourriture ainsi qu'une « playliste » de musique.
 - b. Cette pendaison de crémaillère se déroulera au domicile du gagnant (quelle que soit la surface).
 - c. L'eau et l'électricité devront être disponibles à cette adresse.
 - d. La pendaison de crémaillère doit avoir lieu entre le 1^{er} septembre 2018 et le 30 novembre 2018. Le jour exact et la réalisation concrète de la pendaison de crémaillère seront déterminés en accord avec le gagnant au plus tard le 31 août 2018.
 - e. Le prix n'est pas échangeable contre de l'argent liquide ou d'autres avantages en nature.
 - f. Recticel Insulation décline toute responsabilité en cas de dommages causés lors de la Crémaillère par les invités.
 - g. Recticel Insulation demande un comportement en « bon père de famille » lors du déroulement de la Crémaillère.
 - h. Ménage des lieux de la soirée le lendemain, reprise de la vaisselle sale. (Recticel ne peut être tenue responsable des dégâts causés par les invités.)
5. Dans la mesure la plus large permise par le droit applicable, Recticel Insulation n'est pas responsable d'éventuels accidents lors de la pendaison de crémaillère. Recticel Insulation ne peut être tenue responsable d'aucune forme de nuisances (sonores) et/ou dégâts matériels ou personnels subi par le gagnant et/ou les participants de la pendaison de crémaillère, résultant de cette dernière.
6. La participation à ce concours est soumise à l'obligation d'achat suivante de panneaux d'isolation Recticel Insulation: minimum achat de 750 €.Le détail des produits concernés par l'opération : Simfofit, Fitforall, Comboprime, Combodeco, Combobase Le gagnant doit pouvoir présenter une ou plusieurs factures d'achat datant de la période entre le mercredi 2 mai 2018 et le mardi 31 juillet 2018. Cette/ces facture(s) d'achat sera/seront réclamée(s) aux gagnants. Si le gagnant n'est pas en mesure de présenter ses factures d'achat ou qu'elles ne satisfont pas aux conditions, le lot sera perdu.
7. La participation n'est possible que sur le site Internet www.recticelinsulation.fr.

L'inscription sera effective si et dès que toutes les informations demandées ont bien été fournies (champs de saisie : Nom, Prénom, e-mail,téléphone, rue, numéro, code postal, localité) et qu'un message de confirmation a été affiché. Les réponses ou les envois tardifs ne seront pas pris en compte.

Pour valider leur participation au concours, les participants doivent répondre correctement à la question suivante :

Quel slogan trouve-t-on sur le logo de Recticel Insulation ?

 - a) feel good inside

- b) your insulation
- c) a good feeling inside

Un huissier fera le tirage au sort dans les locaux de Recticel Insulation le **03 08 2018**

8. 6 gagnants seront désignés, remportant chacun une pendaison de crémaillère d'une valeur de 1000 € TTC.
9. Tout participant n'a droit qu'à une seule participation au concours. La participation multiple d'une même personne entraîne automatiquement et sans notification préalable l'exclusion du participant du concours.
10. Recticel Insulation contactera personnellement les gagnants par téléphone et/ou par e-mail dans le courant du mois d'août 2018. Si les gagnants ne réagissent pas à l'e-mail et/ou à l'appel téléphonique de Recticel Insulation dans les 7 jours, le lot sera perdu. La date de la pendaison de crémaillère sera convenue en concertation avec Recticel Insulation.
11. Les gagnants acceptent que Recticel Insulation fasse ou fasse faire des photos et/ou des vidéos lors de la pendaison de crémaillère. La sélection des photos sera faite en accord avec le (la) gagnant(e). Recticel Insulation n'accorde aucune compensation complémentaire pour cela. En autorisant la pendaison de crémaillère, le gagnant accepte formellement que Recticel Insulation enregistre, présente, communique et reproduise le matériel visuel, y compris la représentation de personnes présentes à la pendaison de crémaillère, à toutes fins de communication possibles en ligne et hors ligne (notamment le site Internet, les lettres d'information numériques et en papier, le compte YouTube, Twitter, Facebook, Instagram et LinkedIn de Recticel Insulation) relatives aux produits Recticel Insulation et que Recticel communique le prénom et le domicile (la ville) du gagnant.
12. Le règlement du concours est disponible sur le site Internet de l'organisateur (www.recticelinsulation.fr) ou peut être envoyé à toute personne qui en fait la demande par courrier à Recticel Insulation 7, Rue du Fossé Blanc, bâtiment C2 92622 Gennevilliers cedex et qui joint à sa demande une enveloppe adressée et suffisamment affranchie. À l'exception de l'envoi du présent règlement, aucune correspondance ou autre communication ne sera effectuée concernant le concours ou le présent règlement.
13. Recticel Insulation peut modifier à tout moment le présent règlement en mentionnant cette modification sur son site Internet.
14. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de modification ou d'annulation du concours pour cause de force majeure.
15. Recticel Insulation traitera les coordonnées de manière strictement confidentielle et dans le respect de la vie privée (loi du 08/12/1992). Chaque participant marque son accord avec la Privacy Policy de Recticel (<https://www.recticelinsulation.com/be-fr/declaration-de-confidentialite>).
16. La participation à ce concours implique l'acceptation de toutes les conditions du présent règlement, ainsi que de toutes les décisions prises par Recticel en rapport avec le concours.
17. Le présent règlement du concours est exclusivement soumis au droit Français.